

Membres du Conseil municipal : 29
Membres en exercice : 29
Présents : 22 Absents : 7
Suffrages exprimés : 25

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT
Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2023/07 du 13 novembre 2023

D. 2023/07-04 – COMMANDE PUBLIQUE – MP TVX – Mairie - avenants

L'an deux mil vingt-trois, le treize novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes Colucci, sous la présidence de Sandrine SIGAL, Maire.

Présents : ABAD-LAHIRLE Nadine, ALIS Laure, ARNAUD Olivier, BINET Pascale, BRUN Dante, CASSAGNE Joël, CONSTANS Loïc, CURIAL Sylvain, DUSSART Vincent, FORTIER Jean-Claude, LABRUNE René, LACALMONTIE Marie-Thérèse, LE GAC Valérie, LEPEE Guillaume, MARROT Cora, MARTY Laurent, PILIPCZUK Gregory, ROBIN Véronique, SAURA Olivier, SEGALA Patricia, SIGAL Sandrine, VERDEAU-BORNE Sébastien.

Absents : BALLAND Sandrine.

Absents excusés : ALONSO Christophe, MARCONIS Monique, SMIDTS Roberte.

Pouvoirs : DIU Sandrine à BINET Pascale, MOINE Magali à SIGAL Sandrine, WASTJER Michel à SAURA Olivier.

Les conseillers ont été convoqués le 03 novembre 2023 par courrier et/ou électronique à leur adresse personnelle et/ou de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération.

Véronique ROBIN est nommé secrétaire de séance. Pascal BARAT, Directeur général des services, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire.

Vu les délibérations D.2023/02-04 du 6 mars 2023 et D.2023/06-05 du 25 septembre 2023

S'agissant des travaux de restructuration et d'extension de la Mairie, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver les avenants ci-dessous :



Avenants marchés travaux mairie CM 13/11/2023

LOT	Entreprises	Montant HT marché initial	Modifications	Réf devis	Montant HT		N° Avenant	Total Général des avenants HT	% du marché initial	Montant Total Final HT
					Détail	Total				
N° 02 GROS ŒUVRE	PRIMO	505 000,00	Réhausse planchers coursives suite au remplacement du carrelage en sol souple	N° 7 du 07/09/2023	3 076,43	14 462,36	2	1 090,85	0,2%	506 090,8
			Complément isolant plancher et une partie du soubassement (periborad) des coursives et salle des mariages	N°: 8 bis du 21/09/2023	582,48					
			Reprise du système fondations mur nord ouest	N°: 9 bis du 21/09/2023	8 032,85					
			Renfort mur coursive Nord Est	N°12 ind B du 18/10/2023	2 770,60					
N° 03 CHARPENTE COUVERTURE	GALLAY	214 566,80	Remplacement zinc par PLX	23237 du 26/10/2023	-7 580,00	-6 380,00	2	811,20	0,4%	215 378,0
			Renforcement charpente bâtiment existant		1 200,00					
N° 06 PLAFONDS SUSPENDUS	MASSOUTIER & FILS	55 000,11	Remplacement fx plafond minéral dans espace repro aile EST par fx métal 30	n° 20231374 du 11/10/2023	413,86 €	1 759,38	1		3,2%	56 759,41
			Ajout fx plafond 60x60 dans local archives aile OUEST	n° 20231449 du 24/10/2023	1 345,52 €					
N° 08 MENUISERIES EXTÉRIEURES ALUMINIUM	SMAP	204 677,00	Suppression porte type PAL02 coursive EST	n° 23-00113 du 29/09/2023	-5 009,00	-3 029,00	1		-1,5%	201 648,00
			rajout du contrôle d'accès en ventouse 2 portes		1 980,00					

Total Avenants CM 13 novembre 2023	6 812,74	0,3%
---	-----------------	-------------

Total Global des avenants 48 240,02 1,8%

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil adopte les avenants ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures

La Maire,

Sandrine SIGAL



Mme la Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.